



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_23 - Office du Tourisme du Pays Mellois - Convention de prestation de service avec l'Office du tourisme du Pays Mellois - Avenant n°1 (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant 1 Convention Prestation service OT

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	68	10	78	12

Pour : 78	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Office du Tourisme du Pays Mellois - Convention de prestation de service avec l'Office du tourisme du Pays Mellois - Avenant n°1 (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant 1 Convention Prestation service OT

L'Office de Tourisme du Pays Mellois va changer de statut à partir du 1^{er} octobre 2022 et devenir un Établissement public industriel et commercial (EPIC). Ce changement impacte fortement les modalités organisationnelles et le fonctionnement de l'association. Un lourd travail de préparation est nécessaire, c'est pourquoi une convention de prestation de service avait été établie pour une durée de 9 mois (jusqu'au 31 octobre 2022). Il convient donc de prolonger la convention de prestation de service de 2 mois supplémentaires (jusqu'au 31 décembre 2022), au vu de l'importance du travail à mener pendant cette phase de transition et de suivi.

Cette prolongation implique des coûts supplémentaires d'un montant de 4 632 € TTC, qui seront facturées à l'Office de Tourisme du Pays Mellois.

C'est pourquoi une prolongation de 2 mois est proposée conformément à l'avenant n°1 ci-annexé.

Vu la décision du conseil d'administration de l'Office de tourisme du Pays Mellois du 31 août 2022,

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 créant l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou et adoptant ses statuts,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2022 adoptant la convention de prestation de service avec l'Office de Tourisme du Pays Mellois,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°1 qui prolonge la convention de prestation de service de la communauté de communes Mellois en Poitou en faveur de l'Office de tourisme du Pays Mellois, pour un montant de 4 632 € TTC ;
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET